

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1924)
Heft: 44

Artikel: Exposition internationale de l'automobile et du cycle à Genève
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889559>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rection de l'exposition. L'organisation proprement dite de la section suisse sera assumée par une *commission d'exposition* de 11 membres, spécialement désignée à cet effet, laquelle comprendra notamment 3 artistes et 3 représentants des milieux industriels, plus un représentant de chacun des deux départements intéressés. Cette commission, qui sera nommée par le Conseil fédéral, aura principalement pour tâche de discuter et de mettre au point le règlement de la section suisse, élaboré d'entente entre les départements, d'établir le budget de l'entreprise et d'examiner les propositions qui lui seront faites touchant l'aménagement des locaux attribués à la Suisse. Un comité de 5 membres, composé de manière analogue, sera chargé d'exécuter ses décisions. Le choix des objets qui figureront à l'exposition sera opéré par un jury composé, comme celui de la section française, pour un tiers d'artistes, pour un tiers d'industriels et pour un tiers de personnalités spécialement qualifiés par leurs fonctions ou leur compétence. Des experts seront adjoints à ce jury pour chacune des branches représentées à l'exposition. D'autre part, une délégation de la commission fédérale des arts appliqués, à laquelle sera joint un architecte, sera chargée de procéder au choix des salles, d'élaborer des projets touchant leur aménagement et d'opérer le placement définitif des œuvres. Ainsi, l'avis des artistes sera naturellement décisif dans toutes les questions de nature purement artistique. Dans la même idée, les membres de la commission des arts appliqués devraient être autorisés à se mettre en rapport avec les artistes, artisans et industriels, afin de les renseigner et, le cas échéant de les conseiller avant qu'ils ne choisissent les objets destinés à être exposés.

La partie purement administrative sera confiée à l'office central des expositions, lequel sera d'ailleurs également représenté dans le comité de 5 membres mentionné ci-dessus, et aura de cette façon l'occasion d'exprimer aussi son avis sur toutes les autres questions.

Telle sera approximativement, et sous réserve des changements qui pourraient se révéler nécessaires, l'organisation de la section suisse. Nous ne doutons pas qu'elle ne permette à tous les milieux intéressés de notre pays de participer avec succès à l'exposition et que ceux-ci, par conséquent, ne lui accordent leur collaboration. Nous vous recommandons donc très vivement d'adopter le principe de la participation officielle de la Suisse à l'exposition.

LA VIII^e FOIRE SUISSE D'ECHANTILLONS

C'est, nous le rappelons, du 17 au 27 mai, que se tiendra à Bâle, son siège permanent, cette imposante manifestation de l'activité industrielle suisse.

Déjà s'élèvent au-dessus du sol les murs des nouvelles halles qui remplaceront les constructions provisoires détruites par l'incendie du 16 septembre 1923. Elles abriteront, pour la prochaine Foire déjà, les stands des exposants. Ces halles seront munies de tous les perfectionnements modernes propres à faciliter le contact entre exposants et acheteurs et à favoriser les transactions.

Le cours des inscriptions est normal et l'on peut d'ores et déjà prévoir une bonne participation. A côté du recrutement individuel des industriels et artisans suisses, la Direction travaille activement à gagner à la Foire des industries qui ne se prêtent pas à la participation individuelle, mais qui ont tout intérêt, par contre, à organiser des expositions collectives dans des stands de renseignements. La préparation de plusieurs participations de ce genre est en bonne voie. Ce mode de participation, s'il s'étend à toutes les branches industrielles suisses auxquelles il s'adapte, comblera certaines lacunes déplorées aux précédentes Foires, spécialement par des acheteurs étrangers.

On a donc tout lieu d'espérer que la prochaine Foire réunira mieux encore que par le passé, la plupart des industries suisses pour offrir à ses visiteurs une synthèse presque complète de la production suisse.

Le Bureau de la Foire Suisse d'Echantillons à Bâle, ainsi que les Légations, Consuls et Chambres de Commerce suisses à l'étranger, donnent tous renseignements désirés sur la Foire.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE L'AUTOMOBILE ET DU CYCLE A GENEVE

La première exposition internationale de l'Automobile et du Cycle aura lieu à Genève du 14 au 23 mars prochain.

Cette importante manifestation est placée sous le patronage de la Chambre Syndicale Suisse de l'industrie automobile, du Cycle et des produits qui s'y rattachent, ainsi que du Syndicat des agents d'automobiles et auto-garages en Suisse.

Seront admis à participer en qualité d'exposants:

1° Les constructeurs et fabricants établis en Suisse n'exposant que les produits de leur fabrication;

2° Les commerçants, agents et représentants établis en Suisse et inscrits au Registre du Commerce avant le 1^{er} Octobre 1923, dans la branche faisant l'objet de leur inscription;

3° Les constructeurs étrangers n'exposant que les produits de leur fabrication, mais seulement pour les groupes 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8.

Ces groupes définis à l'art. 4 sont:

1° Voitures automobiles et châssis complets;

2° Véhicules automobiles servant au transport de personnes et à des buts industriels, tracteurs;

4° Machines à moteurs pour usages industriels et agricoles; moteurs d'aéroplanes, canots à moteur;

5° Motocycles et cycles;

6° Accessoires et pièces détachées en tous genres, pour autos et cycles, moteurs;

7° Roues et bandages;

8° Outillages et machines pour la fabrication des automobiles, des cycles, etc...

Les seules branches pour lesquelles les constructeurs et fabricants français ou étrangers ne seront pas admis à exposer directement sont donc:

Carrosserie pour automobiles; articles de sport; équipements; littérature, technique et publicité.

Le Président du Conseil d'Administration est M. Marchand, 2, place Bel-Air, à Genève.

EXPOSITION NATIONALE DE T. S. F. A GENEVE

Du 21 mai au 1^{er} juin 1924 aura lieu à Genève, une exposition nationale de T. S. F. qui aura pour but de faire connaître en quoi consiste cette nouvelle science, particulièrement la radiophonie, de permettre au public d'être à même de juger tant par l'examen des appareils que par les essais et auditions qui seront organisés, du degré de perfectionnement atteint aujourd'hui.

L'exposition fera connaître ce dont notre industrie est capable et le renom justifié qu'ont acquis nos constructeurs dans les divers domaines de l'électro-technique industrielle, dans l'horlogerie et la mécanique de précision.

Elle est destinée, enfin, à encourager l'usage de la T. S. F. et faire connaître ses applications multiples.

Une section spéciale a été prévue pour les

amateurs, qui pourront y exposer leurs travaux.

COMMANDES ETRANGERES PLACEES EN SUISSE

Malgré les nombreuses difficultés qui entravent le développement des exportations suisses, on constate néanmoins que certaines industries suisses ne cessent d'intéresser les acheteurs étrangers. Les rapports de plusieurs grandes entreprises sur la marche des affaires au cours de l'année administrative finissant le 30 juin, qui ont été publiés récemment, mentionnent un certain nombre de faits susceptibles d'intéresser nos lecteurs.

La *Fabrique Suisse pour la construction de locomotives et machines* à Winterthur, signale qu'elle a reçu une commande de 5 locomotives à crémaillères pour un chemin de fer de montagne, subventionné par le Ministère des Colonies françaises, en construction actuellement en Indo-Chine. La Société des Chemins de fer de Damas-Hama et prolongements a également fait l'acquisition de 2 machines semblables pour augmenter le parc de la voie ferrée reliant Beyrouth à Damas.

Les *Ateliers de Construction Cerlikon* ont livré des moteurs et appareils pour les locomotives électriques des chemins de fer Paris-Orléans et Paris-Lyon-Méditerranée.

Les ateliers de la *Brown, Boveri et Cie, S. A.*, à Baden, ont également exécuté un certain nombre de commandes pour l'étranger. Citons parmi celles-ci les suivantes: 1 générateur de 12.500 K. V. A. pour la Centrale Eguzon de l'Union Hydro-Electrique en France, des installations de haute tension (80.000 à 150.000 volts) pour la Coopérative de Fluido Electrico à Barcelone, un moteur triphasé-synchron à induction de 2.200 KW pour une station transformatrice de Barcelone, 2 locomotives électriques pour le Japon, etc...

Le rapport de la *S. A. des Ateliers de Construction Mécaniques Escher, Wyss et Co*, Zurich, signale que cette maison a livré un certain nombre de turbines hydrauliques de grande puissance au Japon et 2 grandes turbines Francis, chacune de 32.500 HP sous 32 m. de chutes, pour Parahyba (Brésil). Le Département des Turbines à vapeur a reçu en commande, outre un assez grand nombre de turbines de moyenne puissance, plusieurs turbines de puissance supérieure à 10.000 KW, dont deux pour la Belgique, deux pour l'Angleterre, une pour la Hollande et une pour l'Allemagne.

(Bulletin Officiel
du Bureau Industriel Suisse.)